

La politique énergétique et le secteur nucléaire en Belgique : état des lieux

Décembre 2005, analyse n°29

Par **Luc Barbé**, chercheur-associé à étopia, ancien chef de cabinet d'Olivier Deleuze
et secrétaire politique du groupe Ecolo à la Chambre



etopia_

centre d'animation et de recherche en écologie politique

Avertissement

Cette note fait le point de la discussion sur le nucléaire en Belgique par un des meilleurs connaisseurs du dossier. De 1999 à 2003, Luc Barbé a en effet été le chef de cabinet du secrétaire d'état à l'énergie Olivier Deleuze. Il dresse ici le tableau des positions en présence à un moment où certains veulent remettre en question la sortie du nucléaire. Obtenue par les écologistes, cette décision a sonné la fin (provisoire ?) des pactes et accords conclus traditionnellement entre l'opérateur privé quasi-monopolistique et les partis traditionnels.

Pour bien comprendre cette dimension capitale du dossier énergétique, on trouvera en annexe, un extrait du livre passionnant que Luc Barbé (téléchargeable sur www.lucbarbe.be) a consacré à l'avènement de la décision de la sortie du nucléaire. Une sortie qui rompt avec une tradition très belge d'arrangements entre amis où la démocratie parlementaire a souvent été mise entre parenthèses.

1. Structure actuelle d'approvisionnement en énergie¹

Pour bien poser les termes du débat, il faut considérer l'évolution de la structure de l'approvisionnement en énergie primaire telle qu'elle se présente en Belgique..

En 2002 les **parts relatives des diverses sources d'énergie** étaient les suivantes :

- charbon : 11.7%
- pétrole : 40.0 %
- gaz naturel : 24.0%
- énergie nucléaire : 22.1%
- autre : 1.2%
- énergie renouvelable : 0.9%

En 1972 la situation était sensiblement différente :

- charbon : 22.7%
- pétrole : 51.6%
- gaz naturel : 19.3%
- énergie nucléaire : 6.2%
- autre :

Au cours des trente dernières années, la part du charbon et la part de pétrole ont été réduites en faveur de l'énergie nucléaire et du gaz naturel. Les investissements dans l'énergie nucléaire ont seulement vraiment eu lieu dans les années 70. En 1975 les centrales nucléaires de Doel 1, de Doel 2 et de Tihange 1 ont commencé à produire de l'électricité. Quatre autres centrales nucléaires ont été ajoutées plus tard, deux à Doel et une à Tihange (en 1982, 1983 et 1985).

En ce qui concerne la **consommation d'énergie finale**, les statistiques suivantes pour 2002 sont :

- charbon : 8%
- pétrole : 51%

¹ Statistiques de cette partie: Service Fédéral de l'Economie, PME, Classes moyennes, Energie, "Energie 2002", 2004.

- gaz naturel : 25%
- électricité : 15%
- chaleur : 1%

En 1979 :

- charbon : 14%
- pétrole : 53%
- gaz naturel : 23%
- électricité : 10%

Les statistiques suivantes sont données en fonction de la **structure de la production de l'électricité** (pour 2004) :

- Énergie nucléaire : 55.1%
- Charbon : 10.7%
- Gaz naturel : 25.8%
- Combustibles liquides : 1.9%
- Eolien : 0.2 %

La proportion de l'énergie nucléaire dans la production actuelle d'électricité est par conséquent très élevée. Viennent ensuite le gaz naturel et le charbon.

La Belgique se trouve dans le peloton de queue en Europe en ce qui concerne l'énergie renouvelable.

Il est également significatif qu'Electrabel a eu un quasi-monopole pendant des années dans la production d'électricité (plus de 90% de la production). Même après l'ouverture du marché de l'électricité, Electrabel garde une position dominante dans le commerce et la vente de l'électricité et du gaz naturel.

Les investissements récemment planifiés dans de nouvelles centrales électriques impliquent invariablement le recours à des centrales électriques au gaz naturel (CHP ou CCGT). La proportion de gaz naturel dans la production de l'électricité continuera par conséquent à augmenter. Le régulateur du marché de l'électricité et du gaz (la CREG) a prévu une croissance annuelle de 5,61%² pour la période 2004-2014 de la demande en gaz naturel pour la production d'électricité

2. La politique énergétique belge après Tchernobyl

Comme dans tous les pays européens le désastre de Tchernobyl a eu des conséquences majeures sur la politique et l'attitude des divers partenaires sociaux. En Belgique, le Sénat a installé une Commission d'enquête parlementaire qui a étudié le nucléaire en grand détail et a approuvé une série de recommandations pour la gestion des déchets, la sécurité nucléaire, la planification des secours, etc.

L'exécution de ces recommandations sera cependant réalisée très lentement au cours des années suivantes.

² Plan indicatif d'approvisionnement en gaz naturel, 2004-2014.

C'est ainsi que la création d'une agence pour la surveillance du secteur nucléaire, une des recommandations de la commission d'enquête, n'est devenue opérationnelle qu'en 2001.

Une autre recommandation, la mise en place d'un mécanisme de surveillance des fonds de démantèlement, a été réalisé en 2003.

Naturellement les points de vue des partis verts et des écologistes concernant l'énergie nucléaire ont été considérablement renforcés et légitimés par l'accident de Tchernobyl.

Le parti socialiste flamand a finalement pris position pour une énergie non-nucléaire. Le parti socialiste francophone ne l'a pas suivi, bien qu'ils aient adopté un profil bas.

En ce qui concerne la politique elle-même, rien n'a beaucoup changé. La politique énergétique en général et la politique de l'énergie nucléaire en particulier (sûreté, déchets, cycle de carburant, etc.) restent à cette époque complètement antidémocratiques et manquent de transparence.

Le secteur privé (propriétaire des centrales électriques) et un nombre très limité de politiques ont pris des décisions importantes via des consultations mutuelles et souvent dans la plus grande discrétion³.

Contrairement aux plans antérieurs, aucune décision n'a été prise pour la construction d'une huitième centrale nucléaire mais Tchernobyl en est seulement un facteur (le fait que les nouvelles centrales électriques à gaz présentaient des perspectives économiques et géostratégiques intéressantes était au moins aussi important).

Mais pour le reste, la politique énergétique belge est demeurée à 100% pro-nucléaire et n'a certainement pas décidé une gestion de la demande, encore moins une politique proactive pour la promotion des sources d'énergie renouvelables.

Tchernobyl a également eu des conséquences majeures sur la stratégie de communication dans le secteur de l'électricité. On a choisi la stratégie du « dessous de tapis » en ce qui concerne l'énergie nucléaire. Le secteur a communiqué le moins possible concernant l'énergie nucléaire. Aucune tentative n'a été faite pour convaincre les politiques et les citoyens ordinaires du besoin et de la raison de l'énergie nucléaire, aucune tentative n'a été menée pour trouver une base sociale. Le secteur a voulu se faire oublier de façon à pouvoir continuer son travail en paix. Ceci a très bien réussi (e.a. illustré par le fait qu'à la fin des années 90 il y avait peu de journalistes, de politiques ou d'écologistes militants vraiment intéressés par le nucléaire).

Le secteur était très conscient que le temps était l'instrument le plus important pour faire oublier Tchernobyl et qu'aucun choix politique n'était nécessaire à court ou même moyen terme.

Dans ce climat de silence auto-imposé, le secteur a décidé, en accord avec quelques politiques, d'opter pour une stratégie longuement mûrie pour les déchets nucléaires. "Une solution" devait être réalisée aussi rapidement que possible pour stocker les déchets peu radioactifs, afin de pouvoir dire "il y a une solution pour les déchets radioactifs" (solution dans laquelle naturellement les déchets moyennement et fortement radioactifs ne sont pas mentionnés).

Le secteur savait depuis longtemps que le problème principal pour l'opinion publique était constitué par les déchets radioactifs.

La stratégie de recherche d'un emplacement pour les déchets peu radioactifs était primordiale (une liste d'emplacements possibles a été publiée le choix devant être fait sur base d'une série de critères).

³ Plus de détails dans l'annexe.

Cependant cette approche a causé un tel tollé parmi les administrations locales et les citoyens que le projet a été abandonné.

Dans les années 90 "une approche participative" a été décidée : quatre communes ayant déjà eu des installations nucléaires sur leur territoire ont été invitées à créer un partenariat pour étudier le cas avec l'appui d'experts.

Pour certains, un modèle de participation et de démocratie, pour d'autres un exemple unique de la nouvelle approche du secteur nucléaire : en utilisant des scientifiques externes une commune et sa population ont été poussées dans un processus dont le résultat final était connu à l'avance, à savoir l'acceptation d'un dépôt de déchets nucléaires. Dans le même temps, deux communes ont déjà décidé d'accepter l'installation d'un tel équipement sur leur territoire.

Le procédé fonctionne toujours dans deux autres communes. On s'attend à ce que le gouvernement fédéral prenne une décision début 2006 concernant un dépôt pour les déchets peu radioactifs.

En ce qui concerne les déchets moyennement et fortement radioactifs, la recherche sur le stockage de ces déchets dans des couches souterraines d'argile continue mais un grand nombre de questions demeure toujours sans réponse.

Tchernobyl a par conséquent eu un impact limité sur la politique énergétique belge et la politique énergétique nucléaire.

Une coupure dans cette tendance s'est seulement produite en 1999 au moment où les deux partis verts sont devenus membres du gouvernement et ont inclus la sortie du nucléaire dans l'accord de coalition.

Les Verts ont choisi d'obtenir une base juridique pour la sortie du nucléaire. Une durée de quarante ans a été retenue. Comparé, par exemple, à l'accord de démantèlement du nucléaire en Allemagne, ceci peut paraître relativement long, mais il ne faut pas oublier que l'énergie nucléaire en Belgique est responsable d'une proportion beaucoup plus grande de la production d'électricité (55,1% de 2004). La loi du 31 janvier 2003 concernant la sortie du nucléaire stipule également qu'aucune nouvelle centrale électrique ne peut plus être construite. Une deuxième loi a été également approuvée, la loi du 11 avril 2003 qui installe un mécanisme de surveillance sur les provisions pour le démantèlement des centrales nucléaires et la gestion du combustible usagé (provisions établies avec Electrabel, qui exploite les centrales nucléaires).

3. Perspectives pour l'énergie nucléaire

3.1 Renaissance du débat nucléaire ?

En Belgique, la sortie du nucléaire est remise en question par divers partis politiques, politiques, chefs d'entreprise, scientifiques et journalistes. Le débat n'a pas trait à la construction d'une nouvelle centrale (qui pour des raisons économiques est indéfendable) mais à la prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires. La hausse du prix du pétrole est utilisée comme argument par les "nucléophiles" et ceux-ci en abusent pour vanter les mérites de l'énergie nucléaire.

L'accord de coalition du gouvernement fédéral actuel (libéral/socialiste) stipule néanmoins qu'aucune révision de la politique de sortie du nucléaire n'est prévue. Comme les élections fédérales n'auront pas lieu avant 2007, sauf élections anticipées, les discussions n'auront réellement lieu que lors des négociations de formation du nouveau gouvernement. Mais il paraît peu probable que la politique de sortie du nucléaire soit alors abandonnée.

3.2 Qui réclame la sortie du nucléaire ?

Quelle est l'attitude des différents partis politiques ?

- les deux partis démocrates chrétiens sont d'ardents défenseurs de l'énergie nucléaire et se déclarent pour l'abandon de la politique de sortie du nucléaire.
- les libéraux francophones partagent cette opinion, mais n'en font pas grand étalage.
- les libéraux flamands sont divisés : le président et quelques ministres sont en faveur de la sortie du nucléaire mais d'autres membres éminents sont contre. Un parlementaire libéral important a même présenté une proposition de loi pour l'abandon de la sortie du nucléaire.
- les socialistes flamands défendent la politique d'élimination progressive.
- les socialistes francophones (le parti le plus important en Wallonie et à Bruxelles) déclarent officiellement qu'ils ne veulent pas abandonner l'élimination progressive de l'énergie nucléaire. Cette attitude reflète une position dictée par l'accord de coalition, qui est clair sur ce point. En tous les cas, une discussion sur ce sujet ne les intéresse pas actuellement.
- les deux partis verts sont d'ardents défenseurs de la sortie du nucléaire.

Les diverses fédérations d'employeurs sont des adversaires féroces de la sortie du nucléaire et sont désireuses de rouvrir la discussion à ce sujet.

Depuis la libéralisation du marché quelque chose a changé dans le secteur de l'électricité lui-même, à savoir le fait qu'il y a pour la première fois un deuxième opérateur sur le marché belge qui ne dépend pas d'Electrabel. Il s'agit de SPE. Même s'il est petit (8.5% de la production d'électricité), cela change le marché de l'électricité belge fortement. En septembre 2005, deux grandes entreprises d'énergie internationales, Centrica et Gaz de France, ont pris la majorité dans SPE. Ces deux entreprises pourront fournir à SPE les moyens financiers nécessaires pour se développer sur le marché belge. Un cadre du top de SPE a récemment insisté pour que la sortie du nucléaire soit clarifiée : selon lui si elle se confirme, les principaux nouveaux investissements dans la production d'électricité auront lieu dans les centrales électriques à gaz.

Au cours des deux dernières années, les principaux investissements énergétiques ont été réalisés en Belgique, dans la production d'électricité (combustible fossile) en relation avec des systèmes combinés chaleur et électricité ("cogénération") ou des unités à cycle combiné. Ces investissements ont été faits par des compagnies qui utilisent beaucoup d'électricité (par exemple BASF et Tessenderlo) et par de nouveaux opérateurs sur le marché (Essent, Nuon).

Naturellement, les nouveaux venus sur le marché s'opposeront fortement à toute proposition de prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires (qui seront amorties d'ici là).

Cela renvoie à ce qui s'est produit en Allemagne où le secteur des énergies renouvelables a insisté – avec succès – lors des négociations gouvernementales récentes pour que la sortie du nucléaire soit maintenue...

Les syndicats restent indécis. Les centrales syndicales qui représentent les employés sont un peu plus favorables à la sortie du nucléaire, mais naturellement les représentants des entreprises du secteur de l'énergie sont fermement contre.

En conclusion :

- il y aura certainement des discussions au sujet de la décision de sortir du nucléaire dans les prochaines négociations de formation du gouvernement qui auront lieu au plus tard en 2007 ;
- si les démocrates chrétiens participent aux négociations, elles seront dures ;
- mais la réalité économique, d'une part (y compris la présence de nouveaux intervenants sur le marché de l'électricité et le fait que les nouveaux investissements dans les centrales électriques à gaz ont maintenant leur place), et le risque terroriste de l'autre, pèseront fortement dans cette décision.

En outre, il convient de noter qu'au moins deux des trois premières centrales qui doivent être fermées en 2015 montrent déjà des signes sérieux de vieillissement et selon certains experts, elles ne pourront pas être maintenues pendant quarante ans en activité.

4. L'énergie nucléaire dans le cadre du changement climatique

Comme dans d'autres pays, en Belgique, la question du changement climatique est l'argument principal des défenseurs de l'énergie nucléaire . "La filière nucléaire produit moins de CO₂ que d'autres filières, ce qui pour les défenseurs du secteur nucléaire un argument important. Cet argument s'infiltrer de plus en plus chez les leaders d'opinion et dans la population.

Le gouvernement précédent a demandé une étude à l'institut de Fraunhofer ⁴ concernant les objectifs de Kyoto au sujet du potentiel d'économies d'énergie dans notre pays et une de ses conclusions principales était qu'en adoptant seulement des mesures d'efficacité énergétique qui sont déjà appliquées dans nos pays voisins, on sauverait assez de CO₂ pour rencontrer les objectifs de protocole de Kyoto. Cependant, ce type d'étude est insuffisamment pris en compte dans le débat de société

La question de l'approvisionnement en énergie est également un argument et a même gagné en importance pour les défenseurs de l'énergie nucléaire avec l'augmentation importante des prix du pétrole en 2005. La Belgique deviendrait bien plus dépendante que d'autres pays pour son approvisionnement en énergie sans l'énergie nucléaire. Il est clair que différents malentendus sont consciemment - et avec un certain succès - avancés par les défenseurs de l'énergie nucléaire :

- l'énergie nucléaire est présentée comme "source indigène" d'énergie (bien que la Belgique n'ait aucune mine d'uranium.)
- il y a confusion constante entre les termes "énergie" et "électricité" de sorte que les gens pensent que l'énergie nucléaire fournit la moitié des besoins en énergie de la Belgique, ce qui n'est clairement pas vrai (l'énergie nucléaire fournit 55% de la production de l'électricité).

Non seulement, le débat actuel est très polarisé, il est pas non plus exempt de fausses déclarations, conscientes, pour certains aspects et de quelques prises de position populistes de politiques qui réalisent les avantages électoraux de remettre en question la sortie du nucléaire.

⁴ Fraunhofer Institute for Systems and Innovation Research (2003), "Beheer van de energievraag" in the framework of the efforts to be made by Belgium in order to reduce greenhouse gases, Ministry of Economic Affairs, Brussels.

6. L'impact d'une expertise scientifique indépendante

En Belgique, il existe très peu d'expertise scientifique indépendante sur l'énergie en général et sur le nucléaire en particulier.

Cela provient certainement du fait que dans notre pays, la "politique énergétique" a été organisée pendant des décennies de manière très corporatiste, elle a été basée sur des pactes et des accords entre les élites de la classe politique, le monde de l'entreprise et le secteur de l'électricité (et les syndicats étaient également de temps en temps présents)⁵. L'expertise indépendante et scientifique n'est pas nécessaire pour ce type de prise de décision corporatiste, au contraire. Elle pourrait seulement perturber les affaires.

Un des quelques scientifiques indépendants dans le secteur d'énergie, le professeur Aviel Verbruggen de l'Université d'Anvers a bien résumé la situation⁶. Selon lui, le secteur de l'électricité a encouragé la polarisation vis-à-vis de l'énergie nucléaire par son attitude propre. Chaque voix critique a été immédiatement classée parmi les "adversaires" de l'énergie nucléaire. La contradiction n'a pas été acceptée. "Une foi absolue" dans les capacités de Tractebel⁷ a souvent prédominé, y compris dans le milieu universitaire. La planification d'infrastructures a également souvent été présentée de manière telle que la solution préférée (construction de nouvelles unités nucléaires) apparaisse également comme la meilleure solution objective. La pression et l'influence des compagnies d'électricité se sont exprimées de différentes manières. Ainsi en 1995, une chaire a été créée par Electrabel dans les universités belges. Le message qui a été alors adressé à l'université d'Anvers était que la chaire y serait également créée à condition qu'Aviel Verbruggen soit réduit au silence pour ces publications sur l'énergie. Finalement, la chaire n'y a pas été créée. Pour Aviel Verbruggen, il s'agit d'une situation particulièrement cynique. Son analyse est que le lobby Tractebel a obtenu en 1987 l'arrêt du programme gouvernemental de recherche en matière d'énergie - écartant donc la possibilité de soutien à l'émergence d'une expertise indépendante en matière de politique énergétique - et a quelques années plus tard a rempli cet espace manquant en finançant les chaires elles-mêmes. C'est selon lui mortel pour le débat social qui a un grand besoin d'expertise indépendante.

⁵ Voir annexe pour plus de détails.

⁶ « Kernenergie en Maatschappelijk Debat, Vlaams Instituut voor Wetenschappelijk en Technologisch Aspectenonderzoek », 2004

⁷ Principal actionnaire d'Electrabel, monopole de fait dans le secteur de l'électricité.

ANNEXE : Politique énergétique en Belgique : des arrangements entre amis à la fragile régulation du marché ⁸

1 Aucune loi, mais des pactes et conventions

Pendant des décennies la politique énergétique en Belgique a été l'objet de pactes et de conventions entre les élites du pays : les partis politiques, les entreprises privées du secteur de l'énergie, les grands employeurs et, parfois, les leaders syndicaux. Les principales élites ont conclu un accord, loin des projecteurs du Parlement et de la presse. Dans l'intérêt du pays comme on dit. Parfois c'était le cas mais parfois non.

Ici ce n'était pas le cas, les politiques ont systématiquement roulé pour Electrabel, monopole de fait, ou Electrabel a décidé tout seul. Naturellement, Electrabel a eu un poids important sur la prise de décision, mais il a progressé par l'intermédiaire de pactes et de conventions avec des politiques.

Ces pactes sont de trois types :

1. Les pactes tacites.

C'est de cette façon que les politiques, Electrabel, les employeurs et les syndicats ont convenu pendant de nombreuses années que les tarifs de l'électricité devaient être bas pour - disons - les cent entreprises les plus consommatrices d'électricité.

La facture de l'électricité était (et est) très importante pour la capacité concurrentielle de ces entreprises. Une capacité concurrentielle signifie « emploi », le core-business des syndicats. Ce pacte tacite n'a été jamais mis sur papier. Mais il était central et la base de nombreuses décisions techniques du "Comité de Contrôle de l'Electricité et du Gaz" qui détermine les tarifs.

Naturellement ce pacte a eu comme conséquence des subventions croisées et a signifié des charges plus élevées pour les familles et les PME (petites et moyennes entreprises).

2. Les conventions entre le gouvernement et un ou plusieurs acteurs privés.

Il s'agit ici de "convention" dans le sens légal du mot : un document qui lie les signataires et crée des droits et devoirs, en d'autres termes un "contrat".

Dans ce type d'accord tout a été littéralement mis sur papier, jusqu'au plus petit détail. Souvent on a fait appel à des sociétés spécialisées en droit. Ces conventions ont parfois remplacé des lois ou des décrets.

Alors que dans une politique « normale » les politiques prennent les décisions par l'intermédiaire d'une loi ou d'un décret après consultation des parties concernées, les politiques ont ici abandonné une partie de leur pouvoir, ils étaient en pourparlers avec le secteur privé jusqu'à ce qu'un accord soit conclu puis couché sur papier et signé comme contrat.

Cela signifie que le gouvernement a abandonné une partie de ses prérogatives à des tiers, pendant le processus décisionnel et après celui-ci : une fois la convention signée, la marge des gouvernements et parlements suivants était également fixée. Si vous voulez changer une loi ou un décret, en tant que gouvernement ou ministre, cela peut, au besoin, se faire contre la volonté de quelques citoyens et entreprises. Si vous voulez

⁸ Résumé d'un chapitre du livre "Kernenergie in de Wetstraat, dissectie van de deals", qui peut être téléchargé via www.lucbarbe.be

changer une convention, alors vous avez besoin de l'accord de tous les cosignataires. En d'autres termes : le privé et les politiques se prenaient mutuellement en otages et cette situation ne pouvait seulement être cassée que par de nouveaux accords mutuels.

3. Les « Partenariat Public-Privé » ou PPP

Ainsi par exemple la coopération entre Electrabel et les communes dans les intercommunales d'énergie (associations de communes), dans lesquelles le secteur privé et les communes étaient les actionnaires des opérateurs du réseau de distribution.

Il y a dans le secteur de l'énergie une interrelation entre les partis politiques et le secteur privé que vous ne trouvez pas ailleurs, à la fois dans la production d'électricité et dans le transport, la distribution et la vente d'électricité et de gaz. Les communes sont actionnaires des entreprises privées du secteur entier de l'électricité et du gaz. En conséquence, les conflits d'intérêt se produisent quotidiennement en raison de ce "PPP" dans le secteur de l'énergie et la bonne gouvernance est impossible parce qu'il est dans l'intérêt des politiques de soutenir Electrabel à tous les niveaux politiques. Electrabel a littéralement tenu les politiques en otage. Ou plus exactement : les politiques se sont permis d'être pris en otages.

Si Electrabel engrange moins de bénéfices sur la vente de l'électricité aux familles, alors le revenu des communes diminue parce qu'elles ont une participation dans Electrabel. Un parti arguant du fait que le régulateur, la CREG, devrait rendre le transport et la distribution de l'électricité meilleur marché, aura contre lui à la fois Electrabel et les représentants politiques, parce que tous deux sont des actionnaires des compagnies qui transportent et distribuent l'électricité.

Est-il question d'un renforcement de la concurrence sur le marché du gaz dans l'intérêt des capacités concurrentielles des compagnies ? Distrigaz, une filiale du groupe de Suez-Electrabel, n'en voudra pas, pas plus que les communes parce que les communes participent à Distrigaz.

Si une mesure est bonne pour Electrabel, la classe politique pourra également tirer bénéfice de celle-ci. Tout qui propose quelque chose qui a des effets négatifs sur Electrabel, blessera inévitablement la classe politique. Comme on dit en néerlandais « Samen uit, samen thuis » (« Dehors ensemble, à la maison ensemble »). Ou encore « Gagnez ensemble ou perdez ensemble ». Les gouvernements et le secteur de l'énergie sont si entrelacés qu'Electrabel n'a pas besoin de faire du lobbying dans le sens traditionnel et encore moins besoin de distribuer des dessous de table. Le système est structuré de telle manière que quand une personne propose une mesure qui peut être mauvaise pour Electrabel, un certain nombre de politiques s'activent immédiatement sans même avoir reçu un coup de fil d'Electrabel.

2. Quelques facettes importantes de ces pactes et conventions.

1. Les pactes et les conventions doivent au besoin durer au-delà des gouvernements et peuvent ne pas dépendre par conséquent de la composition de la coalition gouvernementale.

Le secteur de l'énergie fonctionne sur de très longues périodes. Entre dix et quinze ans peuvent se dérouler entre la décision de créer une centrale nucléaire et l'inauguration de celle-ci. Ainsi entre-temps aucune querelle ne risque de survenir avec un nouveau ministre de l'énergie qui pourrait voir les choses différemment. Stabilité à travers les gouvernements. Des pactes fermement soutenus par les principaux leaders ou par

l'intermédiaire de conventions, avec des conditions légalement exécutoires qu'un nouveau ministre ne peut pas facilement pas changer.

2. La discrétion et à la distance importante vis-à-vis de la presse et du public.

C'est également une bonne idée de garder votre distance avec le Parlement. Puisqu'un problème pris en considération au Parlement est certainement rendu public et vous ne pouvez naturellement pas vous le permettre. Le Parlement était un invité non désiré en matière énergétique, tant pour le secteur privé que pour ses partenaires politiques. La décision du gouvernement belge de 1966 de donner le feu vert aux premières centrales nucléaires a été prise sans aucun débat parlementaire. En 1974 le gouvernement a annoncé un débat parlementaire important concernant la politique énergétique. Cela a pris huit ans (!) pour se faire. En attendant le gouvernement avait donné son consentement en 1974 pour la construction de quatre nouvelles centrales nucléaires. En d'autres termes, le Parlement n'a pas été impliqué dans la politique énergétique belge. Même le gouvernement n'a pas été impliqué dans un certain nombre de décisions. Elles ont été prises dans les coulisses par les ministres ou – surtout – les présidents de parti.

3. La discrétion signifie naturellement l'absence de transparence.

L'opposé du principe de publicité de l'administration. Aucun texte au Moniteur. La convention sur les fonds de démantèlement des centrales nucléaires, sûrement un texte d'intérêt général, par exemple, n'a jamais été publiée au Moniteur.

Voyez encore la politique du "Comité de Contrôle de l'Electricité et du Gaz" concernant l'utilisation rationnelle de l'énergie: elle a été prise par les intercommunales. Il était difficile pour des tiers de découvrir ce qui avait été réellement décidé et comment la distribution de l'argent s'est faite entre les intercommunales.

4. Les organes de surveillance ne sont pas impliqués dans les pactes et conventions.

Le Conseil d'Etat, l'Inspection des finances, la Cour des comptes et la Cour d'arbitrage: si ces établissements avaient eu leur mot à dire sur ces pactes et conventions, cela serait devenu vraiment très compliqué et aurait menacé la stabilité et le long terme. Cela a été évité.

Avant qu'une loi ou un décret ne soit finalement approuvé, le Conseil d'Etat et l'Inspection des finances doivent faire connaître leurs recommandations. Ils sont les gardiens respectivement des aspects légaux et des aspects budgétaires. Ce n'est pas nécessaire pour les conventions. Vous contournez l'inspection.

La Cour d'arbitrage peut suspendre et même annuler des lois, par exemple, si elles sont contraires au principe de l'égalité des droits. Si l'Etat conclut une convention qui viole le principe de l'égalité des droits, la Cour d'arbitrage ne peut pas se prononcer sur cette matière. La Cour des Comptes aide les parlementaires dans le contrôle de l'exécution du budget. Mais elle ne peut pas considérer les aspects financiers qui sont réglés par l'intermédiaire de conventions à moins qu'elle n'interprète sa tâche très largement.

Les conventions que l'ONDRAF, l'organisme national compétent pour les déchets radioactifs, a conclues avec Electrabel et d'autres compagnies concernant le stockage et la gestion des déchets nucléaires, concernent des dizaines de millions d'euros mais

elles n'ont pas transité par l'Inspection des finances et la Cour des Comptes ne peut pas indiquer au Parlement si Electrabel paie suffisamment à l'ONDRAF.

Pour résumer : les inspecteurs et les garde-fous légaux du budget du gouvernement et du Parlement sont systématiquement maintenus à distance des accords dans le secteur de l'énergie.

3. La fin des pactes et des conventions (ou peut-être pas ?)

Le système des pactes et conventions a pris fin sous le gouvernement arc-en-ciel (socialiste-libéral-vert) de 1999 à 2003. Ceci est dû à deux facteurs : L'Europe avait décidé que les marchés de l'électricité et du gaz devaient graduellement être libéralisés. Le gouvernement avait déjà réalisé avant 1999 que l'Europe n'accepterait jamais un règlement du marché par l'intermédiaire de conventions. Le temps était compté.

Au printemps 1999 ou juste avant le gouvernement arc-en-ciel, le gouvernement a édité deux lois, l'une au sujet du marché de l'électricité et l'autre relative au marché du gaz. Il y avait donc une base juridique forte pour travailler sur cette politique. C'était une opportunité importante pour le nouveau gouvernement arc-en-ciel avec Olivier Deleuze comme secrétaire d'état à l'énergie, membre du parti Ecolo. Dans les secteurs de l'électricité et du gaz, le gouvernement arc-en-ciel a mis en place une politique basée sur des lois et des décrets, et non plus sur des conventions. Il a inclus des consultations intenses avec les parties concernées. Il y a eu plus de consultations que précédemment et les acteurs sociaux majeurs ont été sollicités pour donner leur avis. Mais à la fin, aucun pacte ou convention n'a été suivi d'une loi ou d'un arrêté royal.

Est-ce la fin des pactes et des conventions ? Oui et non.

Naturellement il n'est pas possible aujourd'hui de retourner à "l'âge d'or" des pactes. L'Europe ne l'accepterait jamais et la réglementation qui a été mise en place rendrait un retour en arrière très difficile. Mais des régressions plus ou moins grandes peuvent toujours se produire ici et là. Depuis 2003, la coalition libérale-socialiste a désigné un ministre libéral de l'énergie. On ne peut pas dire qu'elle respecte envers et contre tout les règles strictes et la politique mises en place sous l'arc-en-ciel. Les pouvoirs du régulateur du secteur de l'électricité et du gaz, par exemple, ont été limités, à l'avantage d'Electrabel.

Un changement fondamental dans le secteur de l'énergie en Belgique, dans le sens où la société a finalement une prise sur la politique énergétique et que la politique est mise en application dans l'intérêt de tous les entreprises et de tous les citoyens, n'est possible que si la collaboration incestueuse entre les politiques et Electrabel est mise à mal. Cela signifie que les liens entre Electrabel et les autres entreprises du groupe, d'une part, et le gouvernement, de l'autre, doivent être rompus et que les quelques conventions qui existent toujours doivent être dénoncées. Ceci permettra à la société de mettre en place une politique énergétique basée sur des procédures démocratiques. Le gouvernement actuel n'a pas une stratégie claire à cet égard. De temps en temps il prend une décision dans une direction (réduction de la présence d'Electrabel dans la gestion de réseau), puis dans l'autre (affaiblissement du régulateur), mais habituellement le gouvernement choisit dans l'intérêt d'Electrabel ou d'une politique de restauration.

Les responsables politiques belges doivent prochainement décider de la question de savoir si leurs communes doivent entrer dans le capital de Suez, qui a entre-temps absorbé complètement Electrabel. Si cela se produit, la restauration sera complète et Suez pourra prendre très efficacement les politiques belges en otages : "Si vous voulez maintenir les revenus du secteur de l'énergie pour vos communes, alors vous devez mettre en application une politique favorable à Suez."